

**CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION LIONS ALZHEIMER
ET LA FONDATION DES LIONS DE FRANCE
SE.RE.L.A.**

MODALITES PRATIQUES

Les modalités pratiques suivantes ont été mises en place d'un commun accord entre Lions Alzheimer et la Fondation des Lions de France. Elles pourront être revues et amendées en fonction de l'expérience acquise par les partenaires.

- Demande (Fiche de préinscription) envoyé par le Club 3 mois avant la date prévue pour le séjour à Lions Alzheimer – 31 rue Cambon – 92250 LA GARENNE COLOMBES avec un chèque de 50 € à l'ordre de Lions Alzheimer.
- LIONS ALZHEIMER envoie la demande à la structure accueillante
- La structure adresse un dossier médical à l'aidant. Dès retour de ce dossier la structure donne son accord (ou non) et en informe LIONS ALZHEIMER.
- Dans les 15 jours suivant Lions Alzheimer informe le club de l'acceptation ou non du dossier.
Si le dossier est accepté Lions Alzheimer envoie au club :
 - l'acceptation,
 - la fiche de demande d'aide destinée à la Fondation des Lions de France.
- Lions Alzheimer envoie copie de l'acceptation au Correspondant de District concerné de la FLDF.
- Dès la réception de l'acceptation le club adresse :
 - A Lions Alzheimer : le solde de sa quote-part soit 275 € ainsi que la quote-part de la famille, soit 325 €
 - Au secrétariat de la FLDF la fiche de demande d'aide précisant que le club :
 - « certifie avoir versé à LIONS ALZHEIMER. le solde de sa quote-part soit 275 € ainsi que la quote-part de la famille, soit 325€ »
 - Demande à la FLDF de verser, en son nom, la somme de 325 € à LIONS ALZHEIMER.
- La FLDF adressera ensuite dans les meilleurs délais sa participation de 325 € à LIONS ALZHEIMER. et informera par courrier le club et le correspondant du District concerné.